

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 MARS 2019**

Etaient présents sous la présidence de Mme le Maire Marie-Reine FISCHER

Membres présents :

**Mesdames et Messieurs les Adjoints : Paul KLOTZ - Claude ROUX – Aimée SAUMON
- Danielle WEBER**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Denis SCHEYDER - Jocelyne TABOGA - Jean-Louis WIGISHOFF - Valérie BARTH - Claire EYLER – Claude SCHNEIDER

Absents excusés :

Géraldine STRUB avec pouvoir à Aimée SAUMON (jusqu'au point 10)

Pascal CARRIER avec pouvoir à Mme le Maire

Éric PULBY avec pouvoir à Claude ROUX

Véronique EPP

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 6 février 2019
- 2- Compte Administratif 2018 du budget forêt
- 3- Compte de gestion 2018 du budget forêt
- 4- Affectation du résultat du budget forêt
- 5- Etat de prévision des coupes et des travaux d'exploitation pour 2019
- 6- Budget primitif 2019 de la forêt communale
- 7- Compte administratif 2018 du budget communal
- 8- Compte de gestion 2018 du budget communal
- 9- Affectation du résultat du budget communal
- 10- Impôts locaux 2019 : fixation des taux
- 11- Budget primitif communal 2019
- 12- Prêt pour la transformation de l'ancien presbytère en espace multifonctionnel
- 13- Avenants au marché de transformation de l'ancien presbytère en espace multifonctionnel
- 14- Vente de terrains communaux
- 15- Convention de partenariat pluri-communal pour la mission de sécurité
- 16- Lot de chasse 1 : agrément d'un nouvel associé
- 17- Compte rendu d'activité 2018 de R-GDS
- 18- Divers

1°- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 6 février 2019

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 février 2019 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**.

2°- Compte Administratif 2018 du budget forêt

Madame le Maire présente l'exécution du budget forêt 2018 en recettes et en dépenses pour l'unique section de fonctionnement.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 278,06 €	0,00 €	46 278,06 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	79 376,39 €	68 610,98€	79 376,39 €	68 610,98 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	79 376,39 €	114 889,02 €	79 376,39 €	114 889,02 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 512,63 €	0,00 €	35 512,63 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 512,63 €	0,00 €	35 512,63 €

Elle passe ensuite la présidence à Monsieur Paul KLOTZ avant de quitter la salle.

Monsieur KLOTZ propose alors aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2018 du budget de la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'article 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte administratif 2018 dégageant un excédent de fonctionnement de 35 512,63 € à affecter.

Mme le Maire est invitée à regagner la séance.

3°- Compte de gestion 2018 du budget forêt

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget forêt et s'être assuré que les écritures de la Trésorière de Molsheim étaient rigoureusement identiques aux montants ordonnancés par la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte de gestion (budget forêt) dressé pour 2018 par la Trésorière de Molsheim.

4°- Affectation du résultat du budget forêt

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat du budget forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CONSTATANT les résultats du compte administratif 2018,

CONSIDERANT que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

DECIDE A L'UNANIMITÉ d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2018	35 512,63 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		35 512,35 €
Total affecté au c/1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU		
31/12 /2018		
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		35 512,35 €

5°- Etat de prévision des coupes et des travaux d'exploitation pour 2019

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de prévision des coupes et travaux prévus en forêt communale pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ l'état prévisionnel des coupes de bois non façonnées pour un montant estimatif de recettes nettes hors honoraires de 88 340 € pour un volume total de 2 909 m³,

AUTORISE Madame le Maire à signer et approuver par voie de convention ou de devis les travaux d'exploitation et patrimoniaux dans la limite des crédits ouverts au budget primitif 2019.

PRECISE que les différents travaux du programme présenté seront uniquement effectués après approbation et signature de Madame le Maire au fur et à mesure des nécessités ainsi que des dispositions financières.

6°- Budget primitif 2019 de la forêt communale

Madame le Maire présente le budget primitif 2019 de la forêt communale article par article, en recettes et en dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ le budget primitif 2019 de la forêt communale en dépenses et en recettes s'équilibrant à 210 000 euros en tenant compte de l'affectation des excédents antérieurs reportés s'élevant à 35 512,63 €,

DISENT que ce budget primitif est voté pour la section unique de fonctionnement au niveau du chapitre.

7°- Compte administratif 2018 du budget communal

Madame le Maire présente l'exécution du budget 2018 en recettes et en dépenses pour les sections d'investissement et de fonctionnement. Elle précise que le résultat de l'exercice 2018 s'établit tel que présenté dans le tableau suivant :

EXECUTION DU BUDGET - 2018

		DEPENSES	RECETTES	TOTAL
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	930 144,46	939 694,48	9 550,02
	Section d'investissement	454 280,58	436 060,72	-18 219,86
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 127 202,63 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 94 568,67 (si déficit)	J (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 1 478 993,71	= G+H+I+J 1 502 957,83	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 390 000,00	L 350 840,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E + F 390 000,00	= K + L 350 840,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 930 144,46	= G+I+K 1 066 987,11	136 842,65
	Section d'investissement	= B+D+F 938 849,25	= H+J+L 786 900,72	-151 948,53
				TOTAL

Elle précise que les dépenses et les recettes ont été exécutées conformément aux orientations et aux prévisions budgétaires du budget primitif 2018 et que les montants du compte administratif 2018 ont été vérifiés et concordent avec ceux de la Perceprice.

Elle passe ensuite la présidence de la séance M. Paul KLOTZ.

M. KLOTZ propose alors aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2018 du budget de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'article 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte administratif 2018.

Madame le Maire est invitée à regagner la séance.

8°- Compte de gestion 2018 du budget communal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget communal et s'être assuré que les écritures de la Trésorière de Molsheim étaient rigoureusement identiques aux montants ordonnancés par la Commune,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte de gestion (budget communal) dressé pour 2018 par la Trésorière de Molsheim.

9°- Affectation du résultat du budget communal

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ d'affecter comme suit au BP 2019 :

Dépenses Investissement 001 : 112 788,53 €

Recettes Investissement 1068 : 136 752,65 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2018	23 964,12 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		136 752,65 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		136 752,65 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2018	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		-112 788,53 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		0,00 €

10°- Impôts locaux 2019 : fixation des taux

Madame le Maire présente à l'assemblée une projection des taux d'imposition communaux pour 2019 avec les nouvelles bases notifiées par les services fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'état de notification des taux d'imposition des 4 taxes directes locales,

DECIDE A L'UNANIMITÉ de maintenir les taux applicables aux taxes d'habitation, de foncier bâti, de foncier non bâti et de la CFE,

DIT que le produit attendu de l'exercice 2019 s'établit comme suit :

	Bases prévisionnelles 2019	Taux 2019	Produits attendus
Taxe d'habitation	1 970 000	18,65	367 455
Taxe foncière bâtie	1 479 000	11,29	166 979
Taxe foncière Non bâtie	26 200	66,82	17 507
CFE	205 900	16,25	33 459
TOTAL			585 350

11°- Budget primitif communal 2019

Madame le Maire présente les chapitres budgétaires pour la section de fonctionnement puis pour la section d'investissement et rappelle que tous les chiffres ont été vus en détail lors de la réunion de travail de l'ensemble du conseil municipal du lundi 4 mars 2019.

Elle présente ensuite l'équilibre budgétaire du budget primitif 2019 en tenant compte de l'affectation du résultat d'exploitation 2018.

Après affectation du résultat la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes 1 098 200,00€.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 297 788,53 € tenant compte du solde des restes à réaliser (- 39 160,00 €) et de l'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'article 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations en date de ce jour portant sur l'approbation du compte administratif 2018 et l'affectation du résultat,

VU la réunion de travail préparatoire au budget du 4 mars 2019,

APPROUVE A L'UNANIMITE le budget primitif 2019 par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

ADOpte A L'UNANIMITE le budget primitif 2019 suivant les sommes figurant sur les documents budgétaires et notamment le détail des subventions inscrites aux comptes 6574 et 65756 au budget primitif 2019,

CONFIRME à Madame le Maire l'autorisation de réaliser les dépenses à hauteur des sommes votées à ce budget primitif.

12°- Prêt pour la transformation de l'ancien presbytère en espace multifonctionnel

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un prêt d'un montant de 750 000 € pour les travaux de transformation de l'ancien presbytère en espace multifonctionnel a été inscrit au budget primitif 2019.

Elle présente les différentes offres reçues en mairie suite à la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU les offres de prêt réceptionnées en mairie,

DECIDE A L'UNANIMITE de solliciter un prêt d'un montant de 750 000 € auprès de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne selon les conditions ci-dessous :

- Objet : Transformation de l'ancien presbytère en espace multifonctionnel
- Montant : 750 000,00 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 1,490 %
- Échéances constantes trimestrielles
- Montant des intérêts : 118 677,60€
- Remboursement anticipé : Autorisé à tout moment sans préavis ni pénalités

AUTORISE le Maire à signer tout document dans cette affaire.

13°- Avenants au marché de transformation de l'ancien presbytère en espace multifonctionnel

Madame le Maire fait le point sur l'état d'avancement du chantier de restructuration de l'ancien presbytère. Elle explique qu'en phase chantier, la signature d'un avenant aux marchés de travaux s'avère nécessaire afin de permettre la réalisation de prestations non initialement prévues ou modifiées.

Elle présente 3 avenants :

- Lot 15 : Chauffage Gaz VMC (Entreprise JUKI)
Montant initial : 69 000,00 € HT soit 82 800,00 € HT
Montant de l'avenant : 4 592,42 € HT
% d'écart introduit par l'avenant : 6,66 %
Nouveau montant : 73 692,42 € HT soit 88 310,90 € TTC

- Lot 04 : Charpente Bois (Entreprise CRI GASSER)
Montant initial : 16 805,00€ HT soit 20 166,00€ TTC
Montant de l'avenant : - 3 061,57€ HT
% d'écart introduit par l'avenant : -22,28%
Nouveau montant : 13 743,43€ HT soit 16 492,12€ HT

- Lot 13 : Plâtrerie- Isolation-Cloisons (Entreprise RUFFENACH)
Montant initial : 70 021,73€ HT soit 84 026,08€ TTC
Montant de l'avenant : 4 760,50€
% d'écart introduit par l'avenant : 6,8%
Nouveau montant : 74 782,23€ HT soit 89 738,68€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU la réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2017 relative à l'attribution du marché de travaux de restructuration de l'ancien presbytère,

APPROUVE A L'UNANIMITE les avenants mentionnés ci-dessus au marché de restructuration de l'ancien presbytère pour les lots 15 (plus-value de 4 592,42 € HT) ; 04 (moins-value de 3 061,57 € HT) et 13 (plus-value de 4 760,50 € HT),

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

14°- Vente de terrains communaux

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une proposition d'achat de l'aménageur Néo's de Vendenheim pour des parcelles communales en vue de la création d'un lotissement.

Elle précise que dans cette opération, la Commune pourra également acquérir une portion de parcelle afin de permettre l'agrandissement du cimetière qui est nécessaire dans un avenir proche.

Elle présente un plan des parcelles concernées situées section 3 et numérotées : 26- 182- 185- 269 - 186 - 187 et 188 pour une surface totale de 66,06 ares au prix de 3 000 € l'are soit 198 180 €.

Mme le Maire informe les membres de l'assemblée que la Commune pourra dans le cadre de cette opération d'ensemble acquérir environ 4,75 € sur la parcelle 511 bis (Section 3) pour un prix identique (3 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE A LA MAJORITE (moins une abstention Claire EYLER), de vendre les terrains cadastrés Section 3 n°26- 182- 185- 269- 186- 187 et 188 pour une surface totale de 66,06 ares au prix de 3000 € l'are à la Société Néo's de Vendenheim en vue de la création d'un lotissement,

AUTORISE Madame le Maire à signer les actes correspondants et tous documents relatifs à cette affaire.

15°- Convention de partenariat pluri-communal pour la mission de sécurité

Considérant les références législatives et réglementaires :

- la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions ;
- la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- le Décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- le Décret n° 2003-735 du 1^{er} août 2003 portant code de déontologie des agents de Police Municipale ;
- l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure, relatif à la mise en commun des agents de Police Municipale et leurs équipements entre communes ;

Considérant que la mise en commun d'agents de police municipale est ouverte aux communes de moins de 20 000 habitants formant un ensemble de moins de 50 000 habitants d'un seul tenant, et qu'elle permet de mettre à disposition de chaque commune concernée un ou plusieurs agents de police municipale compétents sur le territoire de chacune d'entre elles ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2019, la commune de Mutzig compte 6 046 habitants, la commune de Dinsheim-sur-Bruche compte 1476 habitants et la commune de Still compte 1830 habitants ;

Considérant que les agents de police municipale mis à disposition sont compétents sur le territoire de chacune des communes concernées et que pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, ces agents sont placés sous l'autorité du maire de cette commune ;

Considérant les délibérations concordantes des conseils municipaux de Mutzig, Dinsheim-sur-Bruche et Still émettant un avis favorable sur le principe d'un projet de convention de partenariat portant sur les missions de sécurité par la mise en place d'un service de police municipale pluri-communale ;

Considérant le projet de clé de répartition financière du service par les 3 communes : 75 % du coût du service pour la commune de Mutzig, 12,5 % du coût du service pour la commune de Dinsheim-sur-Bruche et 12,5 % du coût du service pour la commune de Still ;

Considérant les éléments de budget prévisionnel de fonctionnement du service correspondant à une participation financière annuelle de la commune de Dinsheim-sur-Bruche estimée entre 25 000 € et 30 000 € ;

Considérant la présentation du projet de convention de partenariat entre les communes de Mutzig, Dinsheim-sur-Bruche et Still en vue de la mise en œuvre d'un service de police municipale pluri-communale ainsi que l'annexe budgétaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE d'adhérer au dispositif de police municipale pluri-communale entre les communes de Mutzig, Dinsheim-sur-Bruche et Still, en précisant que la commune de Mutzig est la « commune d'origine » qui l'employeur du personnel et l'organisateur du service.

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de partenariat entre les communes de Mutzig, Dinsheim-sur-Bruche et Still concernant la mise en place de mission de sécurité et d'un service de police municipale pluri-communale ainsi que tout avenant s'y rapportant.

AUTORISE Mme le Maire à signer une convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat.

16°- Lot de chasse 1 : agrément d'un nouvel associé

Mme le Maire présente à l'Assemblée les dossiers de demande d'agrément d'un nouvel associé de chasse de l'association de chasse « La Gilloise » (lot n°1).

Il s'agit de Monsieur Dominique MARET. Un dossier complet de cette demande a été transmis à la mairie par le président de l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU les dossiers de demande d'agrément présentés par l'association de chasse « La Gilloise »,

APPOUVE A L'UNANIMITE l'agrément comme nouvel associé de Monsieur Dominique MARET.

17°- Compte rendu d'activité 2018 de R-GDS

Madame le Maire donne lecture des principaux éléments du compte rendu d'activités 2018 du réseau GDS.

Les membres du Conseil Municipal **PRENNENT ACTE** de ce rapport.

18°- Divers

- Séance de cinéma organisée par la Commune et l'Association DAV le jeudi 11 avril 2019 à 14H30 au foyer communal : Pierre Lapin. Séance gratuite pour les enfants de la commune.
- L'association Espace Evasion organise un marché aux puces le dimanche 14 avril 2019 de 6H à 18H
- Elections européennes : dimanche 26 mai 2019

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22H40.